

TRANSFERT TICPE LE CYNISME À UN NIVEAU IMPRESSIONNANT !

UNE RÉUNION TECHNIQUE S'EST TENUE LE 16/11/23 À LA DG POUR ÉTUDIER LE TRANSFERT DE LA LIQUIDATION ET DU RECOUVREMENT DE LA TICPE DE LA DGDDI À LA DGFIP. LA DÉLÉGATION DE LA CFDT DOUANE, A RÉAFFIRMÉ SON OPPOSITION PERMANENTE À CE PROJET ET À L'ACCUMULATION DES BÉVUES DANS CE DOSSIER "POLITIQUE" ET DOGMATIQUE DE L'ADMINISTRATION.

La CFDT a voulu, en participant à ce pseudo groupe de travail, porter la parole de l'ensemble de nos collègues des pôles ou services de fiscalité énergétique qui cherchent un sens à leurs missions et surtout une reconnaissance réelle de leur engagement sans faille !

Pourquoi pseudo ?

Car comme à l'accoutumée l'administration n'écoute qu'elle même persuadée qu'elle est de la clairvoyance de sa pensée et surtout de l'inutilité d'écouter les agentes et agents de terrain. Le tout dans une contexte lourd, lié à l'ambiance très anxiogène dû aux restructurations, aux reports et surtout aux volte-faces incessants de l'Administration sur cette question de la TICPE et de l'accompagnement du transfert.

Nous avons exigé des informations concrètes sur ce qui va rester concrètement à la DGDDI. L'examen des documents préparatoires fournis par la DG soulevait davantage de questions qu'il ne résolvait de difficultés.

Même les opérateurs partagent nos inquiétudes.

La CFDT fidèle à ses positions sur le maintien en douane de l'intégralité de nos missions n'accepte pas, et n'acceptera jamais, que le dossier du transfert des missions fiscales, soit traité comme un sujet appartenant au passé, « plié » et réglé. Nos dirigeants en rêvent espérant ainsi jouer les bons et fidèles serviteurs de ceux qui ont décidé le massacre de nos missions....

Nous vous présentons les grandes lignes de cette réunion technique.

Selon la DG, la DGFIP reconnaît le haut niveau de technicité des agents de la DGDDI, avec une dimension « métier » importante, qui rend intransférables certaines missions (y compris pour l'IGF). La belle affaire ! Cela ne leur coûte rien et surtout, pourquoi alors avoir transféré à la hussarde ce qui fonctionnait bien chez nous ?

Le principe qui nous a été annoncé serait donc que la « ligne de partage » s'opère au niveau de la mise à la consommation (MAC). Ce qui est antérieur à la MAC reste à la DGDDI.

Devant les incohérences apparentes et nombreuses, la CFDT pose alors la question du tableau diffusé aux chef(fe)s de service en janvier 2023, sur lequel la répartition DGDDI/DGFIP dans le cadre du funeste TMF, comportait de nombreuses mentions : « à préciser », « à clarifier » donnant ainsi à penser que cela allait devoir faire l'objet de mises à jour régulières.

Que nenni !

La DG, semblait peu à l'aise face à notre question, mais niant la réalité, nous a affirmé que ce document est toujours vivant. Un zombi ? Ou plus certainement une réponse pour noyer une nouvelle fois le poisson.

La CFDT dénonce l'opacité qui régnait pour ses documents importants qui ne font pas l'objet d'une diffusion à l'ensemble des agents et qui disparaissent dans les limbes aussi vite qu'ils sont apparus.

La DG affirme toujours avec la même suffisance et au mépris de la réalité, qu'elle défend un intérêt supérieur basé sur la modernisation, la simplification et l'amélioration de la qualité de service. Il faut se pincer pour y croire, l'administration des douanes en défenseur des services douaniers... de qui se moque t'on ?

Pour la CFDT, malgré ce qu'on nous affirme, en nous flattant grossièrement au passage, c'est bien la DGFIP qui est depuis le début à la manœuvre.

COMPTE RENDU
DE RÉUNION
TECHNIQUE,
NOVEMBRE 2023



C'est la DGFIP qui fait son marché chez nous, dans nos missions, en décrétant unilatéralement ce qu'elle veut faire. Comme un prédateur elle a donc choisi le plus gratifiant et sans état d'âme le moins « salissant ».

Ainsi, pour les dépôts spéciaux (dont maritime, carburant aviation, avitaillement...) on se trouve dans une « zone grise », où le savoir-faire DGDDI n'est pas endossable par la DGFIP.

Un arbitrage ministériel devrait être rendu, pour confier la gestion des EFS, UE et dépôts spéciaux à la DGDDI (et non à la DGFIP car après MAC pour les dépôts spéciaux).

Pour les dépôts spéciaux, première nouvelle ! On aurait aimé être au courant avant ! Quid des effectifs pour gérer et contrôler, quid des compensations indemnitaires pour les agents !

Pour les contrôles, la DGDDI confirme que le régime suspensif est du ressort de la douane, les autres domaines (en « acquitté », après MAC) seront du ressort de la DGFIP, les contrôles physiques et la LCF, restant également à la DGDDI.

Nous avons aussi découvert qu'une délégation mixte DGDDI/DGFIP se serait rendue dans des services spécialisés (dont Le Havre, Nice, Roissy, DNRED..) pour évaluer le caractère transférable ou pas des missions de la DGDDI à la DGFIP.

Il était temps d'aller voir sur place celles et ceux qui savent de quoi ils parlent.

Pour la CFDT, cet exercice d'acrobatie et de jonglage entre la DGDDI et la DGFIP est purement grotesque et assez pathétique tant l'amateurisme qu'il contient est visible.

Poursuivant son festival, la DG a reconnu manquer d'informations quant au transfert de la compétence pour les produits exonérés (usages autres que comme carburants ou combustibles).

Cerise sur le gâteau indigeste qui nous est préparé, DG JCF2 nous informe qu'un protocole de coopération DGDDI/DGFIP (suite à des échanges informels) est en cours de réécriture, et que le calendrier de parution pour fin 2023 ne pourra pas être tenu.

Les représentants du personnel ont souligné le déficit incroyable de communication en matière de suivi des BTI, sans que la DG ne puisse nous donner dans l'immédiat des indications quant au nouveau schéma de circulation des informations entre DGDDI et DGFIP.

En résumé à la DGDDI sur ce sujet : « *On ne sait pas trop quoi vous répondre !* », « *On n'a pas le mandat de la DGFIP pour vous parler !* », « *On n'est pas encore décidés sur la suite des événements avec certitude* » !

Et in fine ce sont, comme d'habitude, les agents qui trinquent.

Au final, ce « moment » et les échanges que nous avons eus avec la DG nous laissent avec un sentiment de colère et surtout de gachis énorme des savoirs faire.

Pour cette réforme, nous écrivions dans notre liminaire que c'est la DGFIP qui est à la manœuvre et que la DGDDI ne fait que suivre. Tout le confirme !

Le pseudo « grand frère » a fait son marché chez nous et à la fin c'est la douane qui se voit confier les basses besognes, les tâches "salissantes"

La CFDT regrette de plus que la mission de remboursement TICPE à destination des taxis et transporteurs n'ait été évoquée qu'à l'occasion de questions des OS.

Cette mission doit être considérée et doit faire l'objet de RT spécifique.

Quand à la question de l'indemnitaire pour nos collègues impactés qui vont devoir faire des centaines de Km pour les contrôles, nous avons mis le dossier sur la table et nous allons le mener jusqu'au bout.

Dans ce dossier et depuis le départ les représentants des personnels douaniers ont unanimement refusé de brader nos missions et la qualité de notre travail de service public.

Les administrations des deux côtés de la table, DGFIP et DGDDI, confits de pseudos certitudes et surtout en zélés affidés de ce gouvernement qui montre chaque jour à quel point il ne nous aime pas, n'ont jamais entendu nos alertes, n'ont eu de cesse de chercher à casser l'outil de travail et n'ont jamais joué carte sur table avec les agents.

Le pire dans ce triste agenda c'est que ce sont ces hiérarques là, qui auront au final, récompenses et promotions, en remerciement du service rendu et au prix de la mise à mort de pans entiers de missions douanières.

